



**2017 DU 237** Dénomination place de Flore (20e).

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 14 mars 2017, le conseil du 20e arrondissement, sur sollicitation du Conseil de Quartier Télégraphe-Pelleport-Saint Fargeau et de l'association "Le lien des Lilas", a souhaité dénommer " place de Flore " l'emprise située à l'angle des villas Dury-Vasselon et Gagliardini, à Paris (20e).

Il vous est aujourd'hui proposé d'attribuer la dénomination " place de Flore " à cette emprise.

Le nom de " Flore " renvoie à une déesse romaine de la nature, du printemps et des fleurs et permettrait de valoriser symboliquement les actions des habitants du quartier pour embellir, végétaliser et fleurir cet espace.

Le nom de " Flore " fait également écho aux dénominations des voies environnantes. Les dénominations " villa Gagliardini " et " villa Dury-Vasselon " rendent respectivement hommage à Julien-Gustave Gagliardini, peintre de paysages et Hortense Dury-Vasselon, peintre de fleurs.

La Commission de dénomination des voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux qui s'est réunie le 20 juin 2017 a donné un avis favorable sur ce projet de dénomination.

Aussi, si vous en êtes d'accord, la dénomination " place de Flore " sera attribuée à l'emprise publique située à l'angle des villas Dury-Vasselon et Gagliardini, à Paris 20e, conformément au plan annexé au présent exposé des motifs.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2017 DU 237** Dénomination place de Flore (20e).

Le Conseil de Paris,  
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " place de Flore " à l'emprise située à l'angle des villas Dury-Vasselon et Gagliardini, à Paris 20e ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du \_\_\_\_\_

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 2e commission,

Délibère :

La dénomination " place de Flore " est attribuée à l'emprise publique située à l'angle des villas Dury-Vasselon et Gagliardini (20e).